R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Soucieu-en-Jarrest
commune des coteaux du lyonnais

ARRETE DU MAIRE
N°116-2022

Portant réglementation temporaire de circulation, Traverse des Terreaux, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Pénal,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté n°105-2022 portant autorisation d'occupation du domaine public et d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Traverse des Terreaux, à la demande de Madame Béatrice BOUTEMY, représentant l'association « Les Créateurs de l'Echevette », à l'occasion de la fête boutique des créateurs de l'échevette le dimanche 02 octobre 2022,

Considérant que pendant l'évènement, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La traverse des terreaux sera fermée à la circulation lors de la fête de la boutique « Les Créateurs de l'Echevette ».

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le dimanche 02 octobre 2022 de 14h à 17h.
Obligation d'afficher le présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Madame Béatrice BOUTEMY sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Madame Béatrice BOUTEMY

Fait à Soucieu en Jarrest, le 29 septembre 2022

Le Maire,
Arnaud SAVOIE.

MAIRIE DE SOUCIEU-EN-JARREST 69510

Affiché le : 30/09/22